



référence
AF27

La gestion des personnes politiquement exposées

Durée présentiel/distanciel : 60mn - Durée e-learning : 55mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel – e-learning

Catégorie : Prévention et conformité

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste

 Responsable production

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en présentiel

 **Durée**
60 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : 330 € HT



Formation suivie en distanciel

 **Durée**
60 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : 330 € HT



Formation suivie en e-learning

Tarif :
32 € HT



Durée
55 min



Dates ou période :
Voir convention de formation
conclue avec le client



Horaires :
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de maîtrise pour la gestion des personnes politiquement exposées.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Envisager le contexte, les raisons pour lesquelles la loi définit les PPE comme présentant un niveau de risque élevé dans les relations d'affaires.
- Envisager les trois niveaux de PPE définis par la loi
- Maîtriser le régime juridique applicable en matière de PPE
- Paramétrer un dispositif de détection des PPE efficace et pertinent
- Application des mesures de vigilances complémentaires

2. Contenu

La formation est composée de plusieurs modules permettant de traiter les points suivants :

- Illustration des situations de blanchiment avec PPE. Toutes les illustrations sont basées sur la jurisprudence Tracfin, et les cas typologiques associés au cours des 10 dernières années.
- Présentation des sanctions : ce que prévoit la réglementation et présentation des jurisprudences de l'ACPR et de la Commission des Sanctions.
- Les différentes listes des sanctions : ONE, UE, France, OFAC, autres.
- La définition des PPE et les listes de PPE : listes officielles ouvertes en open data, liste des "databrockers".
- La procédure : réglementation, illustrations, applications.
- Les modes opératoires : réglementation, illustrations, applications.
- Les cas d'exonération : réglementation, illustrations, applications.
- Les contrôles périodiques : réglementation, illustrations, applications.



3. **Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation**

- QCM
- Grille d'évaluation
- Test de contrôle de connaissances et de validation des acquis en début et en fin de formation

4. **Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats**

1. **Suivi de l'exécution**

- Attestations d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
- Relevé de connexions signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :
 - La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme
 - La dénomination du ou des modules suivis
 - Attestation de réalisation unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation

2. **Appréciation des résultats**

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

5. **Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations**

1. **Modalités pédagogiques**

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
Questionnaires, exercices et étude de cas



FICHE DESCRIPTIVE FORMATION



- Réflexions et échanges sur cas pratiques
Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.